

Sous la présidence de Monsieur Morlat,

Etaient présents : Mesdames Balberde, Boisseau, Coutant, Masson, Messieurs Breton, Dumas, Patouillard, Simon.

Secrétaire de séance : Monsieur Breton

ORDRE DU JOUR

1- Projet Ecole : demande DETR

Monsieur le maire rappelle le projet école dont le coût prévisionnel s'élève à 673 840 € HT soit 808 608 € TTC. Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), au taux maximum, soit 40 %.

Coût total HT :	673 840 €
DETR 40 % :	269 536 €
Réserve parlementaire :	19 000 €
AggLO :	110 000 €
Département :	8 000 €
Emprunt (autofinancement) :	267 304 €

L'autofinancement ne tient pas compte des subventions qui pourraient être attribuées, autres que celles déjà citées.

Le Conseil autorise monsieur le maire à demander cette subvention au taux maximum.

Votants : 9 Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

2- Agglo Conventions de gestion, transfert de compétences, transformation en Communauté Urbaine (arrivée de M. Simon à 19h30)

Monsieur le maire donne la parole à chaque conseillers pour qu'ils puissent donner leur avis avant le vote.

- Statuts de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire- Transfert de nouvelles compétences en vue de la transformation en communauté urbaine et en métropole - approbation - demande de modification

Votants : 10 Pour : 7 Contre : 1 Abstention : 2
Contre : M. Breton - Abstention : Mme Balberde, M. Dumas

- Transformation de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en communauté urbaine - décision de principe - approbation du projet de statuts - choix de la dénomination

Votants : 10 Pour : 7 Contre : 2 Abstention : 1
Contre : Mrs Breton et Dumas - Abstention : Mme Balberde

- Evolution institutionnelle de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire – Adoption du pacte de gouvernance et de confiance métropolitain

Votants : 10 Pour : 6 Contre : 2 Abstention : 2

Contre : Mrs Breton et Dumas - Abstention : Mme Balberde, M. Patouillard

- Evolution institutionnelle de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire – Vœu pour l'acquisition du statut de métropole

Votants : 10 Pour : 8 Contre : 1 Abstention : 1

Contre : M. Breton - Abstention : M. Dumas

3- Renouvellement contrat enfance jeunesse

La convention de partenariat pour le fonctionnement du Relais Assistantes Maternelles intercommunal de Chécy arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Afin de continuer à pouvoir prendre en compte les actions financées par la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, il est nécessaire de signer le renouvellement de la convention. L'augmentation du tarif est de 5 € par rapport à la dernière convention.

Ce nouveau contrat prend effet au 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil autorise monsieur le maire à signer ce renouvellement

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4- Convention de veille hivernale

Monsieur le maire explique au Conseil que la commune ne dispose pas de matériel adapté pour procéder au salage de la voirie, lorsque les conditions météorologiques le demandent, pouvant entraîner des problèmes de sécurité.

De par sa proximité avec la commune de Chécy, il a été demandé à celle-ci de mettre à disposition, de la commune de Combleux, les moyens nécessaires pour palier à ce manque.

Le Conseil autorise monsieur le maire à signer cette convention d'une durée d'un an.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5- Adhésion à l'application des TIPI (Titres payables par Internet)

L'adhésion de ce service avec la Trésorerie permettra aux usagers de payer en ligne, via internet, la cantine, l'accueil périscolaire.

Le Conseil autorise monsieur le maire à signer la convention.

Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

5- Convention avec le Centre De Gestion pour le service de médecine préventive

Monsieur le maire explique que la commune avait signé le une convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le centre de gestion, en 2010 puis renouvelée en 2014. Celle-ci est arrive à son terme au 31 décembre 2016.

La participation financière de la commune, reste inchangée. Elle est fixée à un taux de cotisation de 0,33 % du montant de l'ensemble des rémunérations du personnel.

Monsieur le maire propose donc le renouvellement de cette convention à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil autorise monsieur le maire à signer le renouvellement de la convention qui arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Votants : 10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

6- Question diverses

- ✚ M Dumas souhaite que les comptes rendus des commissions municipales soient systématiquement mises à l'ordre du jour.
- ✚ M Alizon constate des anomalies dans la collecte des poubelles.
- ✚ M Breton remonte des anomalies au niveau du passage du bus de la ligne N° 8
- ✚ La demande de subvention pour le projet Combleux village de marinières n'a pas de réponse. Le département va en 2017 changer son mode d'attribution de subvention.
- ✚ Prochaine réunion de Conseil : lundi 30 janvier 2017 à 19 h 00
- ✚ Cérémonie des vœux : mardi 17 Janvier 2017 à 19 h 00